



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 39693

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la nécessité de lutter efficacement contre la contrebande de tabac, qu'elle soit à destination de la France ou simplement en transit. Il est nécessaire qu'une action forte soit menée auprès des fabricants de cigarettes, pour qu'ils soient attentifs à ne pas vendre leurs produits à des contrebandiers. Il lui demande quelle est son action dans ce domaine. - Question transmise à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La lutte contre la contrebande des tabacs manufacturés, que ces marchandises soient destinées au marché national ou alimentent les marchés clandestins situés hors de France, constitue l'une des missions prioritaires de la douane en matière de lutte contre la fraude. En 2003, les services douaniers français ont intercepté ainsi près de 220 tonnes de cigarettes de contrebande. S'y ajoutent près de 8 tonnes de cigarettes de contrefaçon, produits particulièrement nocifs. Dans la lutte qu'elle mène contre ces trafics la douane entend bien sensibiliser tous les acteurs dont le concours peut contribuer à faire reculer ou prévenir cette fraude. A ce titre, elle travaille en partenariat étroit avec les débitants. Elle entretient également des contacts avec les fabricants qui sont à même de déceler des pratiques commerciales atypiques ; la conclusion de protocoles de collaboration scellant cette collaboration pourrait intervenir à terme. Par ailleurs, la douane intervient au profit des fabricants ayant sollicité son concours en matière de lutte anti-contrefaçon. Cette action se traduit régulièrement par des saisies spectaculaires comme celle portant sur 50 000 paquets de cigarettes « Marlboro » de contrefaçon opérée au début de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39693

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3590

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5812